



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Distribution de l'électricité

Question écrite n° 37845

Texte de la question

M Jacques Bompard attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, sur l'implantation des lignes de très haute tension que construit EDF dans le cadre de son programme nucléaire. La ligne Transcarros, avec des pylônes de 60 mètres de haut qui vont porter une douzaine de câbles dont les différences de potentiel atteindront 730 000 volts, est prévue pour transporter 2 700 mégawatts, soit la production de deux centrales nucléaires. Les Alpes-Maritimes ont une consommation de 800 mégawatts, il s'agit donc d'exporter en Italie nos excédents d'électricité qui seront vendus à perte et donc moins cher qu'aux Français. Délire habituel qui fait payer par le contribuable les erreurs du pouvoir. Or ces lignes de très haute tension sont, d'après les chercheurs, dépassées et rendues caduques par les économies d'énergie et les productions douces d'électricité de la Californie et du Danemark, par exemple. Les lignes de très haute tension ont des effets indésirables dus à l'ionisation de l'air qu'elles produisent, l'émission de rayons X, les grésillements acoustiques, les décharges lumineuses et les parasites radio-électriques. Une étude épidémiologique effectuée récemment à Denver (USA) établit que l'incidence des cancers est cinq fois plus élevée dans les foyers les plus exposés aux lignes de très haute tension. Ces lignes peuvent également nuire au grand observatoire du centre d'études et de recherches géodynamiques et astronomiques situé sur le plateau de Calern qu'elles effleureront de 2 kilomètres. Il lui demande si les inconvénients de cette opération ne semblent pas supérieurs à ses avantages.

Données clés

Auteur : [M. Bompard Jacques](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37845

Rubrique : Électricité et gaz

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1100